



**Cégep  
de Victoriaville**

Service de formation continue  
ADULTES • ENTREPRISE • INTERNATIONAL

## SERVICE DE FORMATION CONTINUE

PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT

FORMATION NON CRÉDITÉE

Une personne qui s'inscrit à un **cours non crédité** doit déboursier la totalité des coûts du cours afin que l'inscription soit reconnue.

Si la personne désire annuler son inscription, elle doit en faire la demande par écrit (papier ou courriel).

ANNULATION REÇUE AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION OU AU MOINS 10 JOURS OUVRABLES AVANT LE DÉBUT PRÉVU DES COURS  
Remboursement de la totalité des frais d'inscriptions.

### SINON

Aucun remboursement des frais.

Le Cégep se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou pour des raisons hors de son contrôle, sans autre responsabilité que de rembourser les frais d'inscription déjà payés.